Destinataires : Intervenants du programme CanadaGAP

Date : 30 juin 2020

Objet : Mise à jour de la Liste de contrôle de l'audit (Version 8.0-RA), en vigueur à partir du 1er juillet 2020

La version 8.0 de la *Liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour la production, l'emballage, le remballage, l'entreposage, le commerce en gros et le courtage de fruits et légumes frais et de produits de serre* a été mise à jour; la nouvelle version est 8.0-RA. Les modifications entrent en vigueur le 1er juillet 2020 et visent les audits effectués avec un composant d'audit à distance. La version mise à jour de la Liste de contrôle peut être obtenue à l'adresse suivante : https://www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/

Les modifications suivantes ont été apportées à la Liste de contrôle de l'audit CanadaGAP :

1. Nouvelle case à cocher dans la page du Sommaire pour signifier que le document a été émis à la suite d'un **audit partiel**. Le Sommaire est remis à l'entreprise une fois que l'auditeur a complété la portion de l'audit sur place.

2. Nouveaux champs sur la première page de la Liste de contrôle pour capter les renseignements suivants :
   - Durée de la portion à distance de l'audit
   - Durée de tout suivi nécessaire (sur place ou à distance)
   - Durée totale de l'audit
   - Date de fin de toutes les activités d'audit

3. Nouveau tableau dans la section « Commentaires supplémentaires » à la fin de la Liste de contrôle de l'audit. Le tableau doit être complété par l'auditeur si des méthodes d'audits à distance ont été utilisées. L'auditeur consigne les renseignements suivants dans le tableau :
   - Quels documents/renseignements ont été obtenus
   - Quelles méthodes d'audits à distance ont été utilisées (par ex., courriel, téléchargement sur une plateforme en ligne, télécopieur, réunion virtuelle, courrier, etc.)
   - Si oui ou non la méthode utilisée a permis de maintenir l'intégrité de l'audit de façon efficace et efficiente
   - Les étapes de l'audit pendant lesquelles ces méthodes ont été utilisées

Veuillez noter qu'il n'y a eu AUCUN changement aux questions de la Liste de contrôle de l'audit.

La version 8.0-RA peut être utilisée pour TOUS les audits. Si l'entièreté de l'audit se déroule sur place, les nouveaux champs de la Liste resteront vierges puisqu'aucune méthode d'audit à distance n'aura été utilisée.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

Pour de plus amples renseignements sur les méthodes d'audits à distance, veuillez consulter le document de référence de CanadaGAP intitulé « Utilisation de méthodes d'audits à distance pendant la pandémie de la COVID-19 » qui a été publié dernièrement et disponible sur la page COVID-19 du site Internet : https://www.canadagap.ca/fr/covid-19/

Pour toute question, veuillez communiquer avec info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.